



TERROT CLUB DE BALLANCOURT

TOUTES MOTOS ANCIENNES

[Http://terrot-club-ballancourt-91.fr/](http://terrot-club-ballancourt-91.fr/)



JOURNEE DE LA MOTO ANCIENNE LE SAMEDI 21 MAI 2022

BULLETIN D'ENGAGEMENT - A retourner avant le 15 AVRIL 2022

PILOTE

Je soussigné (e)

NOM :

PRENOM :

Né (e) le :

ADRESSE :

.....

Code postal :

LOCALITE :

Tel :

Email :

Membre du club de :

ACCOMPAGNANT

Je soussigné (e)

NOM :

PRENOM :

Né (e) le :

ADRESSE :

.....

Code postal :

LOCALITE :

Tel :

Email :

Membre du club de :

Je souhaite participer à la sortie promenade de motos anciennes organisée par le TERROT CLUB DE BALLANCOURT sur ESSONNE le samedi **21 2022**, avec le véhicule désigné ci-dessous :

VEHICULE

Marque :

Type :

Année :

Cylindrée :

Solo

Side

ADMINISTRATIF

N° permis de conduire :

N° immatriculation :

Nom de l'assureur :

N° de police :

Journée ballade Essonne/Seine et Marne qui nous conduira le long du Loing.

Après un départ à 09h00 de la salle des fêtes rue Varache, le déjeuner du midi se fera sous forme de pique-nique sorti du sac et la journée se clôturera pour ceux qui le souhaitent par un dîner qui se tiendra à la salle du Mille Club rue Varache à Ballancourt

PARTICIPATION FINANCIERE

- Pour les pilotes et les accompagnants : 10€ / personne (balade avec repas du soir)
- Personnes qui participent seulement à la balade : Gratuit

Le parcours sera environ de 130 km

Pour tous renseignements appeler Richard au :06 63 18 06 10 ou par mail à : bernardoffrichard@gmail.com

Par le fait de son engagement, toute personne prenant part à la rencontre adhère sans restriction au règlement détaillé en annexe et renonce à engager tout recours à l'encontre des organisateurs pour les faits dus au déroulement de la manifestation. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en ce qui concerne les infractions aux lois régissant la circulation des véhicules à moteur (carte grise, état mécanique, code de la route, assurance, aptitude à conduire, etc....) En cas d'annulation, les frais d'inscription resteront acquis au club organisateur

WEEK-END DE LA MOTO ANCIENNE - REGLEMENT

- | | |
|---|--|
| I. Le week-end de la moto ancienne est organisé par le CLUB TERROT DE BALLANCOURT SUR ESSONNE. | |
| II. Cette balade est avant tout une occasion de se retrouver entre amoureux de la moto ancienne. Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve sportive, mais d'une promenade touristique. | |
| III. Le départ sera donné à 09h30 devant le château du Saussay à Ballancourt (91). Tout retard ne pourra donner lieu à une indemnisation. Les participants devront rejoindre le groupe à une étape du road-book. | |
| IV. Est admis, tout cyclecar, scooter ou motocyclette avec ou sans side-car, dont <u>l'année de fabrication est antérieure à 1970</u> et en règle avec la législation. | |
| V. Tout participant devra se conformer aux prescriptions du code de la route ainsi qu'aux arrêtés municipaux des communes traversées. Tout manquement à ces prescriptions ou arrêtés entraînera l'exclusion immédiate de la balade. | |
| VI. Tout participant est responsable des incidents ou accidents qu'il pourrait commettre ou provoquer. Il ne saurait en aucun cas, en tenir les organisateurs responsables. | |
| VII. S'agissant d'une balade sur routes ouvertes, les participants doivent obligatoirement être assurés pour la circulation du ou des véhicules engagés. | |
| VIII. Les participants, pour des raisons de sécurité, ne devront pas dépasser le | véhicule de sécurité en tête du convoi. |
| | IX. Tout participant motard ou conducteur d'un véhicule participant doit respecter la loi en matière d'alcoolémie. Tout manquement à cette règle entraînera une exclusion immédiate. Si une personne, avec un taux d'alcoolémie supérieur à celui fixé par la loi à la date de la manifestation ; provoquait un accident ou incident, elle serait déclarée responsable à 100% du sinistre et ne pourrait en aucun cas se retourner contre les organisateurs. |
| | X. Le ou les véhicules balai ne devront jamais dépasser le dernier participant. Si une réparation s'avérait trop longue, la moto, scooter ou cyclecar sera chargé dans le véhicule- balai à l'initiative du responsable dépannage. |
| | XI. Les pleins d'huile et d'essence sont à la charge du participant y compris le complément que pourrait fournir l'organisation en cours du parcours. |
| | XII. Les droits d'inscription ne seront en aucun cas remboursés pour non-participation. |
| | XIII. Le présent règlement est joint au bulletin d'inscription et sera de nouveau remis à chaque participant en même temps que la plaque – événement à apposer sur le véhicule et sera relu avant le départ de la balade |

Ce document est à retourner accompagné du paiement par chèque libellé à l'ordre de **Terrot Club de Ballancourt** et du présent règlement paraphé à :

Monsieur MAEDER Patrick-1 clos des noues-91810 Vert le Grand

Je participe à la balade et le repas du soir (10€/personne)

Je participe seulement à la balade

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la manifestation, être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité.

Je joins à ma demande la somme de : Euros par chèque bancaire / chèque postal à l'ordre du TERROT CLUB DE BALLANCOURT.

**Signature du demandeur précédée
De la mention « lu et approuvé »**

A :

Le :